

en espérant qu'on coopérerait. Il a dit: «Je laisserai entrer dans mon pays une certaine quantité de viande de votre pays, etc.», mais ils n'ont pas honoré cet engagement.

Les gens se demandent où Whelan veut en venir avec ce projet de loi. Revenons donc à l'adoption de la loi sur la Commission canadienne du blé. Qui l'a fait entrer en vigueur? C'est un homme dont on a donné le nom pendant un certain temps aux bogheis dans l'Ouest—c'est R. B. Bennett. Il n'y a eu aucun vote après 1935 jusqu'à la fin des années 40 sur la question de savoir si les agriculteurs voulaient réellement la Commission canadienne du blé. Voilà donc la commission canadienne du blé qu'on a imposée aux agriculteurs canadiens.

Ensuite, ce fut la Commission canadienne des grains. Le député de Battle River fait circuler une pétition contre un éventuel programme de gestion de l'offre de bœuf de boucherie. Je me permettrai de lui dire que je ne puis en doter les agriculteurs canadiens sans leur consentement, parce que cela n'est pas prévu dans la législation. Le député ne fait que semer la panique. Je puis l'assurer que la situation du marché ne pourrait être que chaotique dans l'avenir prévisible. Jusqu'à l'Association canadienne des éleveurs de bétail qui dit que peut-être d'ici 1981 nous aurons réussi à nous sortir de cette impasse. Lorsque, à la même période de l'année dernière, j'ai imposé des quotas sur le bœuf en provenance des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les dirigeants de l'Association m'ont prié de supprimer les quotas, de libérer le marché et de le laisser fonctionner à sa façon. Voilà qu'ils me disent d'intervenir et de prendre des mesures. Tous les éditoriaux des publications agricoles disent qu'il est temps que le gouvernement agisse, alors qu'ils recommandaient l'an dernier au gouvernement de se mêler de ses affaires et de ne pas intervenir.

Il y a des producteurs laitiers dans la circonscription du député de Grenville-Carleton et je sais exactement combien d'entre eux sont en difficulté. Je tiens à dire que ce n'est pas moi mais les offices provinciaux de commercialisation qui répartissent les contingents. Nous sommes en train de mettre un programme en marche, et si les producteurs font ce que nous leur disons—comme nous avons tenté de le faire l'année dernière—il y aura plus de justice et d'équité. Nous essayons de corriger certaines injustices.

Il serait stupide de dire que la présente mesure est trop rigide. N'importe qui vous dira qu'elle a l'ampleur voulue pour s'appliquer à la majorité des producteurs. Je dirai à nos vis-à-vis qui m'ont accusé d'avoir présenté cette mesure sans avoir préalablement consulté les agriculteurs, qu'ils devraient lire certains journaux agricoles qui, avant la présentation du discours du trône, nous exhortaient à mettre en œuvre un programme de paiements anticipés. Ils demandaient: où est donc le programme de paiements anticipés du ministre de l'Agriculture, celui dont il parlait il y a trois ou quatre ans? Il est injuste de dire que je n'ai consulté personne à ce sujet. Ils croyaient probablement que nous ne ferions rien et ils s'étonnent maintenant que le programme soit déjà en place. Si le député de Grenville-Carleton se donnait la peine de lire le compte rendu de mes discours qui arrivent à son bureau, il saurait en quelles circonstances je me suis entretenu de cette question avec différentes associations agricoles du Canada.

Additifs alimentaires artificiels

J'ai dit que je tenais à mettre les agriculteurs canadiens, qu'ils cultivent des céréales ou d'autres denrées alimentaires, sur un pied d'égalité, de façon qu'ils n'aient pas à se hâter d'acheminer leurs récoltes vers les marchés, de façon à verser à la banque un intérêt de 11 ou 12 p. 100. Nos honorables vis-à-vis disent que nous allons les bloquer. S'ils veulent vendre leurs produits ailleurs, ils pourront payer en espèces, mais ils devront payer de l'intérêt là-dessus s'ils n'arrivent pas à les écouler ou à les livrer à temps. Ils doivent payer en espèces plus de \$500 exempts du prêt total, ou 10 p. 100, selon le cas.

● (1550)

Les députés qui ont pris la parole ont dit qu'ils acceptaient le principe du bill, mais je n'ai jamais entendu de propos aussi pessimistes sur ce qu'il est susceptible de faire ou de ne pas faire. Je ne comprends tout simplement pas, car les quelques petits ennuis que connaissent certains secteurs de l'agriculture—et je dis quelques petits ennuis, si on les compare à ceux de certains autres pays—pourquoi les députés sont aussi pessimistes. L'agriculture est un secteur de l'économie canadienne qui fournit une production énorme. Même mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) est un peu pessimiste, à mon avis. Il devrait remercier Dieu de nous avoir donné une récolte aussi abondante car les moyens de production en URSS, par exemple, sont presque aussi imprévisibles que le temps. Qui peut prédire ce qui arrivera l'an prochain en URSS? Qu'est-ce qui peut inciter les Soviétiques à produire?

Le député de Battle River a parlé de l'utilisation du sol et m'a suggéré de présenter un bill à ce sujet. Nous n'avons aucune compétence en la matière. Cela relève des provinces et le député devrait le savoir. Il y a assez longtemps qu'il est député pour savoir cela.

Les députés d'en face nous demandent de coordonner un quelconque programme d'organisation du sol. Nous avons une carte complète du sol du Canada. Nous ne cessons pas de la mettre à jour compte tenu de l'empiètement des villes, mais le fédéral n'a aucun pouvoir en ce domaine. Si nous intervenions et formulions des exigences à propos du sol, on nous traiterait de dictateurs, mais on a du mal à faire comprendre cela à la population. Cette dernière pense que nous avons compétence en la matière, mais c'est on ne peut plus faux. Les députés n'ont qu'à vérifier mes antécédents en politique municipale pour constater que j'ai participé à l'élaboration de certains des premiers plans de zonage pour toutes les municipalités rurales de l'Ontario. Je comprends très bien l'importance du sol.

Il y a quelques semaines—je pense que c'était juste avant l'ajournement de la Chambre—je me souviens que le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) m'a demandé ce que je ferais pour les éleveurs de poulets de grill. Il me disait qu'ils étaient acculés à la faillite. Ensuite, quand ces éleveurs ont décidé de faire quelque chose d'eux-mêmes, et cela ne nous a rien coûté, le député a dit que leur geste était reprehensible et immoral et qu'ils devraient respecter la loi adoptée par nous à leur intention. Le directeur de l'Association des consommateurs a écrit au premier ministre (M. Trudeau) disant qu'il devrait empêcher «ce ministre de l'Agriculture» de permettre à ces gens d'avoir recours à une loi votée à leur intention. Cela m'étonne. Ne suis-je pas censé défendre une mesure que nos meilleurs producteurs agricoles ont utilisée pour améliorer leur productivité qui a doublé au cours des dix dernières années alors que